

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 47 (2020)
Heft: 2

Artikel: Confrontation autour des bilatérales
Autor: Peter, Theodora
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1032948>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Confrontation autour des bilatérales

La Suisse doit-elle abandonner la libre circulation des personnes avec l'Union européenne (UE)? C'est ce que réclame l'UDC avec une initiative qui sera soumise à votation le 17 mai. Le verdict du peuple décidera des futures relations de la Suisse avec l'Europe.

Poignée de main entre le commissaire européen Johannes Hahn (à g.) et le conseiller fédéral Ignazio Cassis au WEF de Davos. L'avis d'Ignazio Cassis à l'issue de la rencontre: l'UE fait preuve de compréhension face à la prudence du gouvernement suisse.

Photo: Keystone



THEODORA PETER

Avec l'initiative populaire «Pour une immigration modérée», l'UDC souhaite que la Suisse réglemente de manière autonome l'immigration étrangère. Ce qui «va de soi pour tout pays indépendant et veillant à son succès économique», écrit le parti. D'après l'UDC, l'immigration «massive» évince les Suisses du marché du travail, raréfie l'espace habitable et pèse sur les assurances sociales.

Si l'initiative était acceptée, la Suisse devrait renégocier ou dénoncer l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes avec l'UE. Sans la libre circulation des personnes, près de 450 millions de citoyens européens perdraient le droit de chercher un emploi et un appartement en Suisse. Cela concernerait aussi les Suisses qui souhaitent travailler dans un pays de l'UE.

L'UDC a lancé cette initiative en 2018 pour réagir à ce qu'elle considère comme la non-application de l'initiative contre l'immigration de masse». Celle-ci avait été adoptée par le peuple suisse en février 2014 à 50,3% des voix et exigeait que soient fixés des plafonds et des contingents. Le

Parlement a en effet eu du mal à l'appliquer à la lettre, la limitation de l'immigration demandée étant juridiquement inconciliable avec les accords bilatéraux. Le Parlement n'a finalement introduit qu'une obligation pour les entreprises d'annoncer les postes vacants et de recevoir les candidats suisses. L'UDC a par conséquent accusé le Parlement de «violation de la Constitution».

La Suisse et l'Europe, une question cruciale

Aujourd'hui comme hier se pose la question cruciale suivante: quelles relations la Suisse veut-elle avoir avec l'UE? En 2000 puis en 2009, le peuple s'était déjà prononcé clairement en faveur des accords bilatéraux avec l'UE. Avec son attaque renouvelée contre la libre circulation des personnes, l'UDC est politiquement isolée. Tous les autres partis ainsi que les cercles économiques mettent vigoureusement en garde contre cette «initiative de résiliation». À leur avis, un oui à l'initiative mettrait en danger la voie bilatérale dans son ensemble. Et ce, à cause de la «clause guillotine», qui

prévoit que les sept accords bilatéraux perdent leur validité si l'un d'entre eux n'est pas prolongé ou est dénoncé.

Pour la directrice d'économiesuisse, Monika Rühl, le Brexit a clairement montré que pour l'UE, l'accès au marché intérieur européen est indissociablement lié à la libre circulation des personnes. Or, disposer d'un accès libre au marché européen est essentiel pour l'économie suisse: 50 % de ses exportations sont en effet destinées à l'UE.

Silence radio sur l'accord-cadre

La Suisse doit de toute façon redéfinir sa relation avec l'UE. Le projet d'accord-cadre institutionnel censé remplacer les actuels accords bilatéraux est sur la table depuis 15 mois à présent. Certains points de cet accord-cadre restent litigieux, notamment la question de la protection des salaires, des aides d'État et de la directive sur la citoyenneté (voir aussi «Revue Suisse» 5/2019). Depuis l'été dernier, la Confédération, les cantons et les partenaires sociaux recherchent des solutions dans le plus grand secret.

Le Conseil fédéral souhaite à présent attendre le résultat du vote du 17 mai avant de se prononcer sur les points en suspens de l'accord-cadre. Au début de l'année, au Forum économique mondial de Davos (WEF), le gouvernement suisse a rencontré la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, et le commissaire européen en charge du dossier suisse, Johannes Hahn. Celui-ci a fait preuve, selon le conseiller fédéral Ignazio Cassis (PLR), de compréhension envers l'attitude prudente de la Suisse. Du côté de l'UE, il n'y a pas de date butoir pour la discussion, a indiqué Ignazio Cassis. Une chose est cependant claire: «Après le 17 mai, il nous faudra aller de l'avant.»

Le temps presse en particulier pour le secteur de la technologie médicale, qui pourrait perdre dès la fin mai l'accès libre au marché européen. Car tant que l'accord-cadre est gelé, l'UE ne veut pas actualiser l'accord relatif à la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité. Ce sujet d'apparence technique engendre de sérieuses complications au quotidien et un surcroît de travail coûteux. La Suisse n'étant plus considérée que comme un État tiers, les entreprises medtech doivent faire certifier leurs produits au sein de l'UE. L'association économiesuisse exhorte par conséquent le Conseil fédéral à parapher au plus vite l'accord-cadre.

Votation du 17 mai: tous les objets en bref

Initiative populaire «Pour une immigration modérée»:

La Suisse doit à nouveau réguler elle-même l'immigration étrangère. C'est ce qu'exige l'UDC par son initiative de limitation. En cas de oui, la Suisse devrait dénoncer l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes avec l'UE. Les cercles économiques et tous les autres partis mettent en garde contre des conséquences graves. (voir texte principal plus haut).

Révision de la loi sur la chasse:

Pour le Conseil fédéral et le Parlement, la protection du loup et d'autres espèces animales doit être assouplie, en vue d'une régulation «modérée» des populations animales. La révision prévoit aussi que des loups pourront être abattus sans avoir commis de dégâts. Cela va trop loin aux yeux des organisations de protection de la nature et des animaux, qui s'opposent à ce projet (voir article sur le loup p.6).

Modification de la loi sur l'impôt fédéral direct:

La déduction fiscale générale pour les enfants doit passer de 6500 à 10 000 francs. Le PS s'y oppose, car de son point de vue, seuls les plus aisés profiteront de ce «bonus fiscal aux parents riches». Cette déduction n'apportera rien aux familles aux revenus modestes, étant donné qu'elles ne paient pratiquement pas d'impôt fédéral direct à côté des impôts cantonaux et communaux.

Résultats de la votation du 9 février

Non à l'initiative populaire «Davantage de logements abordables»:

Par 57,1% des voix, le peuple suisse a rejeté l'initiative de l'ASLOCA visant à renforcer la construction de logements d'utilité publique en Suisse. Pour le Conseil fédéral et les partis bourgeois, l'encouragement actuellement en vigueur est suffisant. En revanche, le fonds de roulement assurant des prêts à des taux d'intérêt avantageux pour la construction de logements d'utilité publique sera renfloué. Pour en savoir plus, voir «Revue» 6/2019.

Oui à l'interdiction de la discrimination en raison de l'orientation sexuelle:

Par 63,1% des voix, le peuple suisse a accepté une modification du code pénal et du code pénal militaire. Dorénavant, les offenses homophobes seront punissables au même titre que les offenses racistes. Les opposants, issus des cercles chrétiens-conservateurs, craignaient une limitation de la liberté d'expression. Pour en savoir plus, voir «Revue» 6/2019.